Image not found or type unknown

# Salarié/ associé voulant quitter son entreprise

Par **Nat92**, le **06/01/2019** à **19:54**

Bonjour, je vous envoie ce message pour obtenir quelques informations et éviter de me faire arnaquer.

J’ai ouvert une petite boulangerie avec un ami il y a 5ans.

Il s’est occupé de tout ce qui était création d’entreprise et tout ce qui est lié au travail de chef d’entreprise tandis que moi je me suis occupé du travail de production, formation du personnel etc...

Ce régime de travail nous allait bien et nous avons eu une croissance relativement exceptionnelle.

Seulement maintenant nos relations personnelles se sont dégradées et continues de se dégrader de jour en jour. J’ai prit la décision de partir et il m’a proposé une rupture conventionnelle.

Cette décision a-t-elle un impact sur les parts de la société ? Comment pourrais-je vendre mes parts sans perdre trop d’argent ?

Je précise que c’est une SAS dont il est président majoritaire avec 51%.

Merci d’avance de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **06/01/2019** à **20:16**

Bonjour

La rupture conventionnelle est inhérente à la qualité de salarié et non à celle d'associé d'une SARL donc un associé minoritaire qui a un contrat de travail et cotise aux Assedic peut signer une rupture conventionnelle.
La perte de votre contrat de travail n'entraînera pas la perte de vos droits d'actionnaire.

Par **Nat92**, le **06/01/2019** à **21:51**

Merci de votre réponse.

Concernant la vente de mes parts, pourriez-vous m’expliquer comment ça peut marcher ?

J’aimerais profiter de ce départ pour apprendre le B.a-ba du parfait chef d’entreprise et me lancer dans l’aventure par moi-même. Je voudrais profiter de ce capital pour trouver quelque chose mais comme vous pouvez le constater je n’y connais quasiment rien du tout.

Nous avions repris une boulangerie qui faisait 250kk€ de CA et après avoir modifié totalement la façon de travailler nous finissons la 5ème année à 1.288.000€.
Comment savoir la valeur de mes parts et comment les vendre ?

Par **Visiteur**, le **06/01/2019** à **22:06**

Cela dépend de plusieurs paramètres que votre comptable maîtrise.
Posez lui la question

Par **P.M.**, le **07/01/2019** à **10:21**

Bonjour,

La question sur la vente de vos parts ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel elle est publiée...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés